



FICHE PÉDAGOGIQUE

# API

# Impôt particulier



# Présentation de l'API Impôt particulier

## Quoi ?

L'API Impôt particulier permet de **mettre à disposition des partenaires les informations fiscales des usagers**.



*Elle peut être associée à l'utilisation de l'API FranceConnect de la DINUM*

## Pourquoi ?

- **Simplifier les démarches** des usagers
- **Améliorer le processus de gestion de téléservices** du partenaire en accédant aux informations fiscales des usagers à partir de leur identifiant fiscal (SPI)

## Pour qui ?

- **Les entités administratives** éligibles, comme les collectivités locales, les administrations publiques, les ministères, les organismes sociaux
- **Les acteurs privés** éligibles comme les banques ou les éditeurs de logiciels

## Quelles données ?

L'API Impôt particulier permet de récupérer **les données fiscales des particuliers** issues de leur déclaration de revenus et avis d'imposition comme :

- Revenu fiscal de référence (RFR)
- Nombre de personnes à charge
- Nombre de parts fiscales
- Adresse fiscale de taxation (AFT)

## Usages les plus fréquents

### Les 6 cas d'usage votés en CITP\*

**Vérifier l'éligibilité, attribuer et calculer la tarification sociale de services publics**



Cartes de stationnement résidentiel



Cartes de transport



Places en crèche

**Calcul automatique de la tarification sociale**



Cantine scolaire



Activités périscolaires et extrascolaires

**Simplification du dépôt et de l'instruction des dossiers**



Demandes d'aides sociales facultatives

### Autres cas d'usage spécifiques

**Attribuer des bourses scolaires et étudiantes**



Vérifier les ressources du foyer et déterminer le montant de l'aide



## Sommaire



### 1. Usages de l'API



### 2. Données restituées par l'API



### 3. Modalités d'accès à l'API



Chaque jour, vous instruisez de nombreuses demandes de vos usagers pour **accéder à vos services publics locaux ou à l'attribution d'aides** : inscription en crèche, tarification de la restauration scolaire ou des transports ou encore aides sociales facultatives.

L'instruction de ces démarches repose encore largement sur la **transmission de justificatifs par les usagers**, tels que l'avis d'imposition ou la composition du foyer, sous format papier ou dématérialisé.

Pour vos agents instructeurs, il est alors nécessaire de vérifier et parfois ressaisir ces informations, ce qui entraîne des saisies multiples, des contrôles successifs et une gestion parallèle des données.

Ce mode opératoire vous expose à plusieurs limites : des **risques d'erreurs de saisie** (des usagers ou de vos agents) ; une **perte de temps** liée aux vérifications et aux ressaisies ; une **double gestion** des informations ou encore des **dossiers incomplets ou erronés**, pouvant impacter la facturation ou l'attribution des services.

Dans un contexte de **simplification des démarches usagers**, l'enjeu de la mise en place de l'API Impôt particulier est donc multiple : alléger les démarches pour les usagers ; fiabiliser les informations utilisées pour le **calcul des tarifs ou l'attribution des services** ; optimiser les **traitements internes** ; renforcer **l'équité, la transparence et la confiance** dans les décisions prises par la collectivité.

# Exemple d'usage de l'API Impôt particulier

 Cas d'usage : Inscription à des activités périscolaires



 API Impôt particulier



 Données

Marianne souhaite inscrire son enfant aux activités périscolaires proposées par sa collectivité. Elle se rend sur le site internet de la collectivité et **se connecte avec ses identifiants (via FranceConnect)**. Elle remarque que **le formulaire d'inscription aux activités est pré-rempli** avec ses informations fiscales.

**Le site internet de la collectivité consomme l'API Impôt particulier.**

Pour les usagers comme Marianne, cela permet de réduire les informations à transmettre (**principe du Dites Le Nous Une Fois - DLNUF**). Pour les collectivités, cela permet **d'accélérer l'instruction et la sécuriser** via des données certifiées.

Les informations récupérées pour pré-remplir le formulaire d'inscription sont notamment :

- Adresse fiscale de taxation ;
- Revenu fiscal de référence (RFR) ;
- Situation du foyer fiscal (nombre de parts et personnes à charge).

# Les usages les plus fréquents de l'API Impôt particulier (1/2)



## Cantine scolaire et activités péri ou extrascolaires

Les usagers de la collectivité doivent jusqu'alors fournir leur avis d'imposition lors de l'inscription d'un enfant à la cantine scolaire, aux activités péri ou extrascolaires ou encore aux stages sportifs.

Intégrer l'API Impôt particulier au portail famille permet aux agents d'accéder aux données fiscales nécessaires au calcul des tarifs, certifiées à la source, sans ressaisie. Les données arrivent dans le logiciel métier qui, après paramétrage, calcule automatiquement le tarif applicable.



## Demandes d'aides sociales facultatives

Dans le cadre de leurs missions, les intervenants et travailleurs sociaux des CCAS/CIAS, départements ou régions instruisent des dossiers de demandes d'aides légales et/ou facultatives.

Dans ce contexte, ils ont besoin de connaître la composition familiale et la situation financière du foyer du demandeur pour vérifier les conditions d'éligibilité aux aides sociales.

Intégrer l'API Impôt particulier permet d'accéder aux données fiscales nécessaires et d'alléger les démarches des usagers tout comme le temps passé à vérifier et ressaisir les informations de la part des agents.



## Places en crèche

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales impose des barèmes nationaux pour le tarif horaire des crèches. Ces barèmes sont fonction des revenus du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Une API Crèche est dédiée à ce cas d'usage, pour les familles bénéficiant d'aides de la CAF. Pour les autres, l'API Impôt particulier permet d'appeler les données nécessaires au calcul du barème.

## Les usages les plus fréquents de l'API Impôt particulier (2/2)



### Cartes de transport

Votre collectivité propose des tarifs de transports (cartes, abonnements, transports scolaires...) selon le lieu d'habitation et les ressources des ménages.

Avec l'API, l'attribution et le tarif peuvent être automatiques.



### Cartes de stationnement résidentiel

Votre collectivité propose des cartes de stationnement résidentiel selon le lieu d'habitation avec un tarif adapté aux ressources des ménages.

Tout comme pour les cartes de transport, récupérez les données nécessaires à votre service avec l'API.

### Votre besoin ne fait pas partie des usages les plus fréquents ?

Les usages ainsi décrits sont les cas les plus fréquemment rencontrés. Pour autant, il est tout à fait possible de demander l'accès à l'API Impôt particulier pour un autre usage.

Pour cela, vous devrez décrire cet usage de la façon la plus précise possible et indiquer le cadre juridique qui vous permet d'accéder aux données fiscales dans ce cas précis. Si l'usage reste dans le cadre prévu par l'article L114-8 du CRPA, vous devez l'indiquer ; s'il en sort, indiquez le cadre juridique adéquat.

Une analyse réglementaire approfondie sera menée par la DGFIP pour vous faire un retour.

# **Focus : votre méthode de calcul du quotient familial**

Pour simplifier le calcul de votre tarification, la première étape consiste à lister les données nécessaires à votre calcul ainsi que les justificatifs demandés aux familles (avis d'imposition, attestation CAF...).

## S'accorder sur le quotient familial (QF)

Le terme **quotient familial** est utilisé pour 2 calculs distincts: le quotient familial de la CAF et le quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

### QF Fiscal

$$\frac{\text{Revenu net imposable}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

### QF CAF

$$\frac{\left[ \begin{array}{l} \text{Ressources} \\ \text{annuelles} \\ \text{imposables} \end{array} - \begin{array}{l} \text{Abattements} \\ \text{sociaux} \end{array} \right] / 12}{\text{Prestations} \\ + \text{familiales} \\ \text{mensuelles}} \\ \text{Nombre de parts}$$

## Ma collectivité facture selon des tranches tarifaires fonction du QF

Les données nécessaires vont dépendre du calcul réalisé. **Les données fiscales ne permettent pas d'obtenir le montant des prestations familiales** (qui ne sont pas imposables).

Si vous utilisez **uniquement des données fiscales\***, l'API Impôt particulier répond à 100% de vos besoins.

Si vous utilisez le **QF de la CAF**, il vous faudra les données de la CAF (depuis une demande API Particulier).

**Point d'attention : toutes les familles n'ont pas d'aides de la CAF**, pour celles-ci, vous utilisez les données de l'avis d'imposition\* pour votre calcul. L'API Impôt particulier répond à ce besoin.

## Ma collectivité facture selon le taux de participation individualisé (TPI)

Le taux de participation individualisé (TPI) représente le **taux que les familles vont prendre en charge par rapport au tarif plein**. Par exemple, une collectivité décide du tarif plein d'un repas et selon le TPI, la famille paiera un pourcentage de ce montant. Cela signifie qu'il peut y avoir autant de montants que de familles, les tarifs étant adaptés selon les ressources et la composition du foyer.

Les données les plus communément utilisées pour calculer le TPI sont le revenu fiscal de référence et le nombre de parts ou le nombre de personnes à charge\*.

# Les impacts de la mise en place de l'API pour vos agents

En plus de récupérer à la source les données nécessaires au calcul de votre tarification sociale (revenu fiscal de référence, nombre de parts fiscales, adresse du foyer fiscal, etc.), l'intégration de l'API Impôt particulier permet une multitude de gains opérationnels :

- Le temps consacré à l'instruction des dossiers est réduit significativement
- La charge administrative liée à la vérification des justificatifs est supprimée
- Les erreurs de saisie disparaissent puisque les données sont récupérées directement à la source
- La vérification de l'éligibilité à une tarification sociale, son calcul ou encore l'instruction des dossiers sont plus rapides
- Les risques de fraude sont minimisés et la fiabilité des traitements améliorée grâce à des données certifiées et à jour

Les agents peuvent alors **se concentrer sur les situations où la simplification de la démarche n'a pas fonctionné** (appel à l'API en échec, cas individuel complexe) **et sur l'accompagnement des usagers** plutôt que sur le contrôle des documents.



# Quelques collectivités locales qui consomment l'API



## Sommaire



1. Usages de l'API



**2. Données restituées par l'API**



3. Modalités d'accès à l'API

# Les données restituées par l'API Impôt particulier (1/2)

L'API Impôt particulier restitue **des données présentes sur la déclaration de revenus et l'avis d'imposition des particuliers.**

Pour faciliter le remplissage du formulaire de souscription (DataPass), **les données les plus utilisées par nos partenaires externes ont été répertoriées.**

Au moment de remplir le DataPass, il vous reviendra de **cocher les données strictement nécessaires à votre cas d'usage.**

### Les données

Prochaine étape : Le traitement des données personnelles

#### Quelles sont les données dont vous avez besoin ?

Soyez raisonnable, ne demandez l'accès à une donnée que si elle est vraiment utile pour votre projet.

Mode de fonctionnement de l'API Impôt particulier

#### Années sur lesquelles porte votre demande

Documentation

<input type="checkbox"/> Dernière année de revenu (N-1)	<input type="checkbox"/> Avant-dernière année de revenu (N-2)
<input type="checkbox"/> Avant-avant-dernière année de revenu (N-3)	<input type="checkbox"/> Avant-dernière année de revenu, si la dernière année de revenu est indisponible (N-1 ou N-2)

#### État civil - déclarant 1

<input type="checkbox"/> Nom	<input type="checkbox"/> Nom de naissance
<input type="checkbox"/> Prénom(s)	<input type="checkbox"/> Date de naissance

#### État civil - déclarant 2

<input type="checkbox"/> Nom	<input type="checkbox"/> Nom de naissance
<input type="checkbox"/> Prénom(s)	<input type="checkbox"/> Date de naissance

# Les données restituées par l'API Impôt particulier (2/2)

En revanche, si vous souhaitez utiliser des données qui ne sont pas proposées sur le DataPass, vous pouvez faire **une demande d'expression de besoin spécifique**.

Dans ce cas, vous devrez contacter l'équipe en charge du traitement des demandes d'accès afin de définir ensemble le **périmètre de données strictement nécessaires à son cas d'usage**.

Une fois l'expression de besoin finalisée et validée par la DGFiP, elle devra être **rattachée au DataPass**.

### Situation du foyer fiscal

Documentation

<input type="checkbox"/> Situation de famille (marié, pacsé, célibataire, veuf divorcé)	<input type="checkbox"/> Nombre de parts
<input type="checkbox"/> Nombre de personnes à charge	<input type="checkbox"/> Détail des personnes à charge et rattachées (Détail à préciser dans l'expression de besoin spécifique)
<input type="checkbox"/> Parent isolé (case T)	<input type="checkbox"/> Données fiscales au 31/12 en cas de décès d'un contribuable marié ou pacsé

### Agrégats fiscaux

Documentation

<input type="checkbox"/> Revenu fiscal de référence	<input type="checkbox"/> Montant de l'impôt sur les revenus soumis au barème (ligne 14)
<input type="checkbox"/> Indicateur de l'existence d'un déficit	<input type="checkbox"/> Indicateur ISF/IFI
<input type="checkbox"/> Revenu Brut Global (RBG)	

### Éligibilité Livret d'Épargne Populaire - établissements bancaires uniquement

Indicateur d'éligibilité au LEP

Les partenaires ayant convenu avec la DGFiP un périmètre de données particulier peuvent rattacher leur expression de besoin listant les données supplémentaires et strictement nécessaires à leur cas d'usage. Si vous n'avez pas encore contacté la DGFiP, vous pouvez les joindre à l'adresse [dtnum.donnees.demande-acces@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dtnum.donnees.demande-acces@dgfip.finances.gouv.fr)

Oui, j'ai une expression de besoin spécifique



# Focus : les années de revenu

## Vocabulaire

- Dernière année de revenu = revenus N-1
- Avant dernière année de revenu = revenus N-2
- Avant-avant-dernière année de revenu = revenus N-3

## Quels revenus sont disponibles à partir de quand ?

- Les contribuables doivent déclarer leurs revenus N-1 au second trimestre de l'année N ;
- Les avis d'impositions correspondant à l'année N-1 sont disponibles à partir du mois de juillet de l'année N ;
- En conséquence, entre janvier et juillet l'administration fiscale ne dispose que des revenus de l'année N-2.

### Les données

Prochaine étape : Le traitement des données personnelles

#### Quelles sont les données dont vous avez besoin ?

Soyez raisonnable, ne demandez l'accès à une donnée que si elle est vraiment utile pour votre projet.

Mode de fonctionnement de l'API Impôt particulier

#### Années sur lesquelles porte votre demande

Documentation

<input type="checkbox"/> Dernière année de revenu (N-1)	<input type="checkbox"/> Avant-dernière année de revenu (N-2)
<input type="checkbox"/> Avant-avant-dernière année de revenu (N-3)	<input type="checkbox"/> Avant-dernière année de revenu, si la dernière année de revenu est indisponible (N-1 ou N-2)

#### État civil - déclarant 1

<input type="checkbox"/> Nom	<input type="checkbox"/> Nom de naissance
<input type="checkbox"/> Prénom(s)	<input type="checkbox"/> Date de naissance

#### État civil - déclarant 2

<input type="checkbox"/> Nom	<input type="checkbox"/> Nom de naissance
<input type="checkbox"/> Prénom(s)	<input type="checkbox"/> Date de naissance

# Focus : le détail des personnes à charge et rattachées

Si vous cochez la case « Détail des personnes à charge et rattachées », vous devez obligatoirement fournir une **expression de besoin spécifique** précisant les données auxquelles vous souhaitez avoir accès.

Ces données correspondent à **l'encart C de la déclaration sur le revenu** :

- Le nombre d'enfants mineurs à charge ou handicapés quel que soit l'âge (case F)
- Dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-Invalidité (case G)
- Le nombre d'enfants mineurs à charge en résidence alternée ou handicapés quel que soit l'âge (case H)
- Dont enfants en résidence alternée titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-Invalidité (I)
- Le nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-Invalidité vivant sous le même toit que les membres du foyer fiscal (case R)

Ainsi qu'à **l'encart D** relatif au « rattachement en année N-1 d'enfants majeurs ou mariés », soit :

- Le nombre d'enfants célibataires (veufs ou divorcés) majeurs sans enfants (case J)
- Le nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants), (case N)

C I PERSONNES À CHARGE EN 2024	
<b>Enfants à charge</b>	
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2006 au 31.12.2024) ou handicapés quel que soit l'âge ..... F <input type="checkbox"/>	
Année de naissance ..... <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... G <input type="checkbox"/>	
Année de naissance ..... <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
<b>Renseignements sur vos enfants</b>	
Nom, prénom .....	<input type="text"/>
Date de naissance .....	<input type="text"/>
Lieu de naissance .....	<input type="text"/>
Nom, prénom .....	<input type="text"/>
Date de naissance .....	<input type="text"/>
Lieu de naissance .....	<input type="text"/>
<b>Enfants à charge en résidence alternée</b>	
Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2006 au 31.12.2024) ou handicapés quel que soit l'âge ..... H <input type="checkbox"/>	
Année de naissance ..... <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... I <input type="checkbox"/>	
<b>Autres personnes invalides vivant sous votre toit</b>	
Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... R <input type="checkbox"/>	

D I RATTACHEMENT EN 2024 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2003 au 31.12.2005 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1999 au 31.12.2005	
Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant .....	J <input type="checkbox"/>
Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) .....	N <input type="checkbox"/>

## Focus : les différents revenus

Le **revenu fiscal de référence** sert pour déterminer l'éligibilité et/ou obtenir certaines prestations sociales.

Il est calculé à partir du **revenu net imposable (RNI)** en ajoutant :

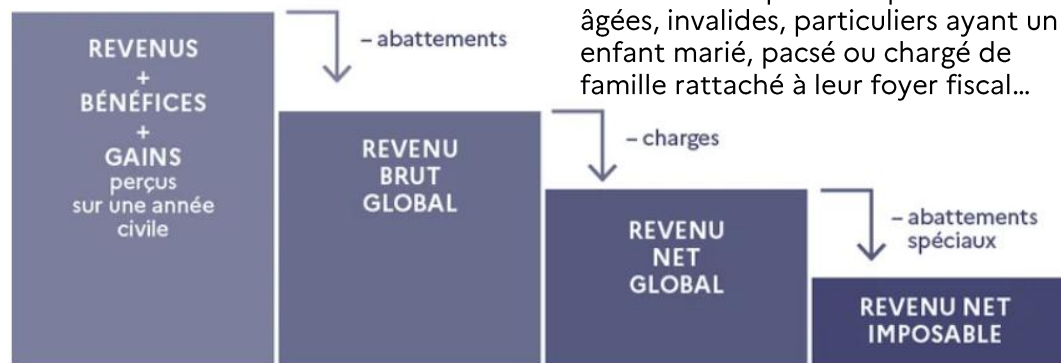
- certains revenus exonérés d'impôt,
- certains revenus soumis à un prélèvement libératoire (par exemple, revenus des capitaux mobiliers),
- certains abattements déductibles (par exemple, abattement de 40 % sur les dividendes),
- certaines charges déductibles du revenu (par exemple, cotisations et primes d'épargne-retraite déduites du revenu global),
- les plus-values immobilières taxables.

### Le calcul du revenu net imposable (RNI)

Le **revenu brut global (RBG)** est la somme des revenus perçus sur une année civile à laquelle il faut appliquer certains abattements (ex. abattement de 10 % pour les salaires et les retraites)

Pour obtenir le **revenu net global (RNG)**, il faut déduire les charges énumérées dans le bulletin officiel des Finances publiques comme les pensions alimentaires versées, les cotisations d'épargne-retraite...

Enfin, pour calculer le **revenu net imposable (RNI)**, il faut déduire les abattements spéciaux : personnes âgées, invalides, particuliers ayant un enfant marié, pacsé ou chargé de famille rattaché à leur foyer fiscal...





## Quelles sont les différentes catégories de revenus ?

Il existe 8 catégories de revenus :

- Les traitements, salaires, pensions et rentes
- Les revenus de capitaux mobiliers
- Les plus-values immobilières, sur valeurs mobilières, sur biens meublés professionnels
- Les revenus fonciers
- Les rémunérations des dirigeants de société
- Les bénéfices industriels et commerciaux (BIC)
- Les bénéfices non commerciaux (BNC)
- Les bénéfices agricoles (BA)

Chacune de ces catégories **regroupe de nombreux types de données**. Par exemple, la catégorie « traitements et salaires » comprend aussi les revenus des associés gérants (article 62 du CGI). Pour obtenir les données souhaitées via le formulaire DataPass, vous devez préciser dans votre **expression de besoin** les données précises auxquelles vous souhaitez avoir accès (exemple : pour les BIC, indiquez si vous souhaitez accéder aux revenus du régime MICRO-BIC).

[\\* Plus d'informations](#)



## Sommaire



1. Usages de l'API



2. Données restituées par l'API



**3. Modalités d'accès à l'API**



# Les modalités d'accès à l'API Impôt particulier

L'API Impôt particulier **met à disposition des données sous secret fiscal**. À ce titre, son utilisation est encadrée et soumise à la mise en place d'une **convention d'échange de données** entre la DGFIP et l'organisme demandeur, formalisée par une **habilitation**. Pour remplir une demande d'habilitation, **3 éléments** devront être respectés :



## Disposer d'un cadre juridique autorisant la levée du secret fiscal

Par exemple, pour une collectivité qui souhaite accéder aux données fiscales d'une personne physique dans le cadre des services qu'elle fournit, le cadre juridique requis est l'article L114-8 du CRPA et une **délibération**



## Attester de la sécurité du système d'informations appelant l'API

Avant tout échange de données entre la DGFIP et la collectivité, il est nécessaire **d'évaluer la robustesse de son système de sécurité informatique**. Pour cela et selon sa situation, il est demandé de transmettre à la DGFIP une **attestation de sécurité** : une homologation de sécurité\* ou un questionnaire de sécurité\*\* valide

*\*Pour les partenaires soumis au Référentiel Général de Sécurité (RGS)    \*\* Questionnaire de sécurité transmis par la DGFIP*



## Respecter le RGPD

Tout accès aux API de la DGFIP engage le demandeur à satisfaire aux **critères de conformité RGPD** et au **principe de minimisation des données**

# Préparer ma demande et déposer mon DataPass

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à la préparation de votre demande d'habilitation (modèle de délibération, attestations à fournir, guide de complétion du DataPass...) dans le kit de préparation à votre disposition sur le site [impots.gouv.fr/les-api-de-la-dgfip](https://impots.gouv.fr/les-api-de-la-dgfip).

## Liste des éléments à connaître et préparer

Avant de soumettre votre demande d'habilitation, vous devez pouvoir cocher l'ensemble des cases suivantes. Pour vous y aider, n'hésitez pas à parcourir la présentation « Les indispensables à préparer avant de se lancer ».

### 1. Mon projet est défini

- Le besoin métier est identifié et décrit
- Les données nécessaires au besoin sont strictement définies

### 2. Les acteurs nécessaires à ma demande sont identifiés

- Mon logiciel métier va pouvoir être raccordé (cochez si vous validez une case ci-dessous) :
  - Mon éditeur est en capacité de nous raccorder et je connais le coût de ce raccordement
  - Mon éditeur n'a pas encore réalisé les développements mais il a confirmé son souhait de les réaliser, je connais le coût de mon raccordement
  - Le logiciel est un développement interne, le service informatique est conscient des développements nécessaires
- Les contacts à renseigner dans la demande d'habilitation sont identifiés et disponibles pour répondre aux demandes éventuelles :
  - Demandeur
  - Responsable de traitement
  - Délégué à la protection des données (DPD)
  - Responsable technique (interne collectivité ou éditeur de logiciels)

### 3. Les documents à inclure à ma demande d'habilitation sont prêts

#### 31 Volet organisationnel

- L'attestation employeur pour le demandeur est remplie
- L'attestation employeur pour le responsable technique est remplie
- Le document de désignation du demandeur pour souscrire au nom de l'organisation est rempli
- Le demandeur dispose d'un compte [ProConnect](#)

API de la DGFIP  
Les indispensables à  
connaître avant de se lancer

Souscrire à l'API Impôt  
particulier depuis  
[data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

Cas d'usage votés en C1TP (cantine scolaire, place en crèche, activités périscolaires et extrascolaires, stationnement résidentiel, carte de transport, aides sociales facultatives)

VI - 1702/2026

 RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

 FINANCES PUBLIQUES

Modèle de délibération à transmettre à la DGFIP dans le cadre de l'instruction d'une demande d'accès à une API.

**Cas autonomie de la DTNum**

À destination des collectivités locales

Cet exemple de délibération est à **adapter** en fonction de l'API demandée et du cas d'usage.

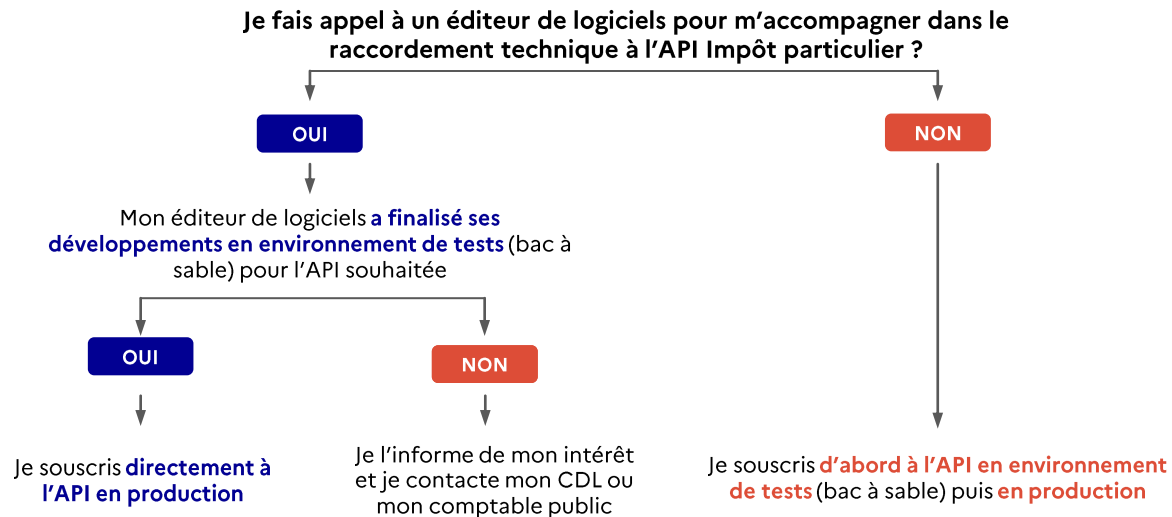
Lors de la rédaction de la délibération, il vous faut veiller à :

- La cohérence des textes mentionnés pour justifier l'accès à l'API
- La précision du cas d'usage
- La validité des données demandées (nécessaires et justifiées)
- La bonne explication des modalités de calcul qui vont être utilisées

Les parties en **orange** dans l'exemple ci-dessous sont les extraits à systématiquement adapter à votre cas.

# Un parcours de souscription adapté à votre situation

La souscription aux API de la DGFIP dépend du type de développement de votre solution logicielle. Le parcours que vous emprunterez différera si votre solution est développée par un éditeur de logiciels ou en interne.



## Accès au bac à sable

L'environnement de bac à sable (ou environnement de test) est **ouvert au demandeur pour tester l'API** dans un environnement dédié et à partir de **données fictives**. Cela permet de tester et comprendre le fonctionnement de l'API et de valider l'intégration technique dans le système d'information.



## Accès en production

L'environnement de production est **ouvert au demandeur pour exploiter l'API** à partir des **données réelles de la DGFIP**, après instruction de la demande d'habilitation.

# Où trouver la demande d'habilitation ?

La demande d'habilitation se fait depuis le site [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr), onglet API, puis recherchez l'API Impôt particulier et cliquez sur « Faire une demande d'habilitation ».

The image shows a sequence of screenshots from the [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) website. The first screenshot shows the main navigation menu with 'API' highlighted. The second screenshot shows the 'API' section with 'Impôt particulier' selected. The third screenshot shows search results for 'Impôt particulier'. The fourth screenshot shows the details of the 'API Impôt particulier' service. A blue box highlights the 'Faire une demande d'habilitation' link in the 'Accès' section of the API details page. A blue arrow points from this link to a callout box on the right that says 'Accès RESTREINT Faire une demande d'habilitation Publics éligibles'.

# L'instruction d'une demande et les contrôles de la DGFIP

Une fois votre DataPass soumis, la **DGFIP réalise plusieurs contrôles** afin de s'assurer que l'utilisation de l'API est conforme au **cadre légal**, respecte la **protection des données** et garantit un **niveau de sécurité adapté**.

## Conformité réglementaire

- Vérification que le cas d'usage repose sur un fondement juridique approprié
- Analyse de la finalité de l'utilisation de l'API, au regard des missions du demandeur
- Cohérence entre le cas d'usage envisagé, les données sollicitées et le périmètre de l'API

## Conformité RGPD

- Vérification du respect des principes de protection des données personnelles (finalité, minimisation, proportionnalité)
- Analyse de la manière dont les données sont traitées par le demandeur
- Prise en compte des droits des personnes concernées et des durées de conservation

## Conformité SSI

- Analyse des éléments de sécurité fournis par le demandeur (homologation de sécurité ou questionnaire de sécurité API)
- Vérification des mesures mises en place pour protéger les données et sécuriser les accès
- Evaluation des risques liés à l'intégration et à l'utilisation de l'API dans le système d'information

## Bon à savoir

Ces contrôles sont coordonnés par un **interlocuteur unique au sein de la DGFIP** qui centralise les échanges avec le demandeur et assure les aller-retours avec les différents bureaux concernés. Ils portent sur le cas d'usage envisagé, la description fonctionnelle du projet, les données sollicitées et l'utilisation qui en sera faite.

# Et après la validation de ma demande ?

Au regard des éléments fournis et des analyses réalisées, la DGFIP rend une décision sur l'ouverture des accès à l'API :

- L'équipe en charge de l'instruction de la demande contacte le demandeur et le responsable technique par mail, pour leur **notifier l'ouverture des accès en production**
- L'équipe en charge de la plateforme hébergeant l'API (API Management) contacte le responsable technique par mail pour lui **donner l'accès à la plateforme et présenter la démarche pour interroger l'API** en environnement de production.

Vous pouvez retrouver votre habilitation sur [datapass.api.gouv.fr](https://datapass.api.gouv.fr).

**Demandes et habilitations**  
COMMUNE DE LOOS [Changer d'organisation](#) [Demander un accès à des données](#)

Les demandes en cours | Les habilitations délivrées

Rechercher dans toutes les habilitations  
Rechercher par intitulé, numéro d'habilitation...

Filtrer par statut: Tous les statuts  
Filtrer par demandeur: Je suis le demandeur

Rechercher Réinitialiser les filtres

**Habilitations actives**

**Habilitation à API Impôt Particulier**  
Dites-le-nous une fois - Cantine scolaire  
HABILITATION H4B7  
PRODUCTION ACTIVE

Via le formulaire Cantine scolaire (avec Éditeur)

vous êtes le demandeur  
Validé le 16/02/2025

Mettre à jour Consulter

**Habilitation à API Impôt Particulier**  
Dites-le-nous une fois - Cantine scolaire  
Mettre à jour Transférer

HABILITATION H4B7  
PRODUCTION ACTIVE

Q Habilitation Historique Toutes les habilitations

**Historique de la demande**

L'instructeur a approuvé la demande.  
Consulter l'habilitation

18/06/2025

# Encore des questions ?

- ✉ Contactez votre Conseiller aux Décideurs Locaux, votre comptable public ou l'équipe en charge du traitement des demandes d'accès de la DGFIP ([dtnum.donnees.demande-acces@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dtnum.donnees.demande-acces@dgfip.finances.gouv.fr))